

Coordination des Accueils de Jour en Isère

La coordination des
accueils de jour

Bilan 2023

Bilan 2023

Perspectives 2024-2025



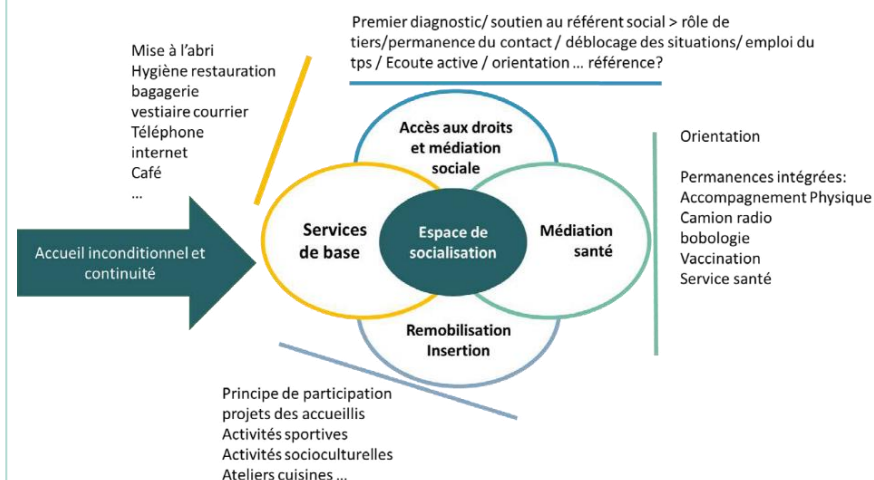
OBSERVATOIRE
DE L'HEBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

La coordination des accueils de jour

Depuis 2014 s'est mise en place la Coordination des accueils de jour, composée de 12 structures réparties sur le territoire de l'Isère. L'objectif est d'échanger sur les pratiques professionnelles, les expériences et les difficultés des structures pour apporter une réponse adaptée aux besoins les plus élémentaires des personnes en précarité. Elle se réunit chaque mois et permet de mettre en œuvre une approche territorialisée pour une complémentarité d'action au plus proche des besoins constatés.

Un accueil de jour, c'est quoi ?

L'accueil de jour est, par définition, une structure sociale offrant un accueil inconditionnel à tout public pendant la journée sur des horaires d'ouverture précis. Différents services et prestations sont proposés par des salarié·e·s et/ou des bénévoles au public accueilli. Ces services sont pour la grande majorité gratuits, exceptée une contribution minimum, à titre symbolique, parfois demandée pour les repas/petits déjeuners servis. Les personnes accueillies ont des profils très hétérogènes, mais ont toutes en commun des situations de précarité, d'exclusion, pour certaines d'errance en étant à la rue, et cumulent souvent plusieurs difficultés.



* Pour voir les chiffres plus détaillés par structure, cf « Annexe » (p. 13)

La coordination des accueils de jour

En Isère, 12 accueils de jours existent

En Isère, **12 structures** sont reconnues comme des accueils de jour :

- 8 à Grenoble : Femmes SDF, Le Fournil, Point d'Eau, La Bienvenue, Nicodème, Le Secours Catholique, L'Accueil SDF, et l'Escale Saint Marc
- 1 à Voiron : Le Rigodon ;
- 1 à Bourgoin-Jallieu : Interlude ;
- 2 à Vienne : Alfa3a et L'Arche (CCAS de Vienne)

En 2023 * :

178 890 passages dans les 12 structures pendant l'année

Pourquoi une coordination des accueils de jour ?

Chaque structure revêt ses particularités – horaires, services, activités, mode salarial / bénévole – ce qui permet une diversification d'accueil du public. Dans ce contexte, la coordination des accueils de jour permet :

- De communiquer autour des complémentarités des structures tout en les renforçant ;
- De favoriser le partage d'expériences et de pratiques ;
- De mutualiser les moyens lorsque cela est possible ;
- De développer une fonction d'observation sociale, de veille et d'alerte concernant les personnes en situation de grande précarité ;
- De contribuer à la compréhension des besoins des personnes accueillies de façon à adapter les réponses ;
- D'être force de proposition envers les partenaires institutionnels ;
- De donner aux accueils de jour la place de partenaires à part entière aux côtés des acteurs de l'hébergement et du logement.

Des constats partagés

Les personnes en fragilité psychique

De plus en plus, les accueils de jour doivent gérer des personnes en situation de fragilité psychique, de moins en moins bien accompagnées et suivies par ailleurs, du fait du délitement des structures annexes spécialisées dans le domaine psychiatrique. L'accompagnement de ces personnes est difficilement pris en charge, que ce soit pour l'accès et le maintien dans le logement, ou dans le cadre d'une prise en charge et d'un suivi plus global.

Les mineurs isolés

Les accueils de jour (mis à part l'Arche, à Vienne, qui n'accueille que des personnes majeures) observent encore, en 2023, une augmentation du nombre de mineurs isolés accueillis.

Par exemple, le Secours Catholique recense, en 2023, 108 jeunes dans cette situation en recours devant le Juge pour enfants, alors qu'ils n'étaient que 34 en 2022.

Ces mineurs, dès lors que leur minorité n'est pas reconnue par le Département, sont plongés dans un vide juridique et administratif, qui les place dans une situation de grande vulnérabilité.

Les familles avec enfants et les femmes

Les familles – primo-arrivantes et/ou en situation administrative complexe – sont de plus en plus présentes dans les accueils de jour. Elles se trouvent le plus souvent dans une situation de grande difficulté d'accès aux droits, notamment en ce qui concerne l'hébergement. Ce public « familles » se constitue de couples avec enfants, mais également de femmes seules avec enfants et de femmes enceintes. Une fréquentation accrue des très jeunes enfants – moins de trois ans – est à noter.

Les femmes sont aussi de plus en plus nombreuses à fréquenter les accueils. Femmes SDF a notamment vu son public – exclusivement féminin – augmenté de 42 % entre 2022 et 2023.

Certains accueils, comme ceux de Vienne, voient d'ailleurs arriver de plus en plus de femmes au sein de leurs publics, habituellement plutôt masculins.

Des évolutions spécifiques

Des publics spécifiques en fonction du territoire

Au-delà des évolutions générales constatées, des spécificités se font jour dans certaines structures, en partie fonction de leur territoire d'implantation – agglomération ou milieu plus rural. Les variations des publics sont sensibles à l'évolution des services proposés dans les structures et à celle des pratiques et des activités proposées par les équipes, et inversement.

Un public d'habités et de personnes vieillissantes hors de la ville-centre de Grenoble – Nord Isère et périphérie de Grenoble

A Voiron, à Vienne et dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble, les structures accueillent notamment une population d'habités, vieillissante et précaire, qui, le plus souvent, dispose d'un logement. Ces personnes sont ancrées dans leur environnement, et viennent entre autres profiter d'un lieu propice aux échanges, pour rompre l'isolement social dans lequel elles peuvent se trouver.

Des demandeurs et déboutés du droit d'asile concentrés dans la ville-centre de Grenoble

Etant donné que les services dédiés aux demandes d'asile sont concentrés à Grenoble, la ville-centre accueille une grande partie des personnes demandeuses d'asile, et, de fait, de celles qui en sont déboutées. Ces personnes se constituent peu à peu leurs habitudes, leurs réseaux et leurs lieux repères sur place, à Grenoble, et n'en partent que si elles sont hébergées ailleurs.

Ce public est particulièrement vulnérable face aux dérives que peut prendre l'hébergement chez des tiers (contraintes, exploitation, prostitution de survie...) Les mises à l'abri de courte durée (7 jours) contraignent les personnes à se maintenir dans ce type de situation.

Les demandeurs d'asile sans solution d'hébergement – de plus en plus des femmes – bénéficient d'un accompagnement moindre que celui qu'ils auraient pu avoir en CADA, ce qui crée une rupture d'égalité entre les publics.

Des conditions de travail difficiles

Des conditions de travail qui diffèrent d'un territoire à l'autre

Les conditions de travail dans les structures varient notamment en fonction des réalités qui traversent les différents territoires. La concentration de certains profils de publics ainsi que celle des services d'accès aux droits notamment génèrent, dans les centres urbains plus qu'ailleurs, des conditions de travail tendues dans les accueils.

Un engorgement des structures et acteurs relais...

L'hébergement d'urgence, saturé et débordé sur l'ensemble du territoire, ne permet plus de prendre en charge les personnes qui cumulent une multitude de difficultés (psychiatriques, d'addictions, de longue errance...), qui se retrouvent alors sans solution. De façon générale, les structures d'hébergement – particulièrement celles qui ne fonctionnent que grâce à l'investissement de bénévoles – sont de moins en moins équipées et dotées en ressources humaines pour pouvoir recevoir et accueillir des personnes en grande difficulté. La Coordination alerte aussi depuis plusieurs années déjà sur les difficultés d'accès à l'hébergement des personnes sans droit ni titre, contraintes de rester à la rue ou dans des abris de fortune, faute d'autres solutions disponibles (cf Bilan 2022, p. 9).

Parallèlement, les structures du domaine de la santé en général, et en particulier celles de la santé mentale, ne parviennent plus à prendre en charge l'ensemble des personnes qui en auraient pourtant besoin.

Les délais d'attente s'allongent également pour la prise de rendez-vous avec les travailleurs sociaux de secteur, particulièrement à Grenoble.

L'effondrement des structures et des acteurs relais (hébergement d'urgence, domaine psychiatrique, travail social), met sous pression les accueils de jour, qui doivent accueillir et organiser la cohabitation de publics aux multiples fragilités.



...

... Et une précarisation des publics qui s'accompagne d'un accès aux droits et d'un accompagnement social sous-dimensionnés

L'année 2023 a vu se poursuivre l'inflation, qui fait basculer dans la pauvreté des personnes qui en étaient au bord et qui précarise davantage celles qui s'y trouvaient déjà. Viennent s'ajouter à cela des démarches administratives d'accès aux droits de plus en plus complexes, et un accompagnement social global parfois sous-dimensionné – notamment en fonction du territoire – pour les publics que reçoivent les accueils de jour.

Par conséquent, une situation de gestion permanente de la pénurie

Les éléments évoqués précédemment sont des facteurs de mise sous tension des accueils de jour, parfois soumis à des phénomènes de violences en leurs seins. Ces tensions sont aussi accentuées par des conditions météorologiques extrêmes qui ont un impact sur les activités proposées, l'organisation et les dépenses de certaines structures.

La Coordination alerte sur le risque de glissement de l'activité et du cœur de mission des accueils de jour uniquement vers une gestion de l'urgence et de l'humanitaire, ce qui impliquerait une impossibilité de faire des accompagnements de qualité pour les personnes.

Certaines équipes sous pression

Réceptacles de tout ce qui dysfonctionne – manque de places d'hébergement, de travailleurs sociaux, de suivi psychiatrique... – certaines équipes se retrouvent sous pression, avec des inquiétudes grandissantes sur leur propre sécurité au travail.

Bien que soucieux de la continuité du soutien qu'ils apportent, certains accueils ont pu se poser, au cours de l'année, la question d'une fermeture temporaire de leurs portes.

La circulaire du 6 avril 2022, précisant le rôle des SIAO dans le Logement d'abord, continue de questionner la mission des accueils de jour

Cette instruction émanant du ministère de la Transition écologique vise à accélérer l'accès au logement des personnes en situation administrative régulière et assurer l'accès immédiat et inconditionnel à un hébergement d'urgence pour toute personne sans abri. Elle précise notamment que toutes les personnes sans domicile feront l'objet d'une double évaluation :

- une évaluation immédiate flash dans un délai-cible de 72h ;
- une évaluation approfondie, dans un délai de 2 mois, réactualisée à intervalles réguliers en fonction des besoins des personnes et de l'intensité de l'accompagnement.

Les évaluations sont saisies par le SIAO, qui pourra proposer un hébergement.

Cette nouvelle instruction questionne les accueils de jour car elle vient percuter plusieurs de leurs principes fondateurs : l'inconditionnalité, l'anonymat et le libre choix de déclencher un accompagnement par les personnes accueillies.

De plus, cette instruction pourrait bouleverser la posture professionnelle des accueillants, les travailleurs sociaux des Accueils de jour pouvant devenir des référents de parcours.

Cette instruction vient donc interroger la mission des Accueils de jour, particulièrement ceux qui bénéficient de financements de l'Etat. Il est important qu'elle puisse faire l'objet d'un débat au sein des associations, mais aussi au sein de notre Coordination.

La Coordination, ainsi que l'ensemble des accueils de jour, seront vigilants au suivi du déploiement de cette directive dans notre département pour que celui-ci respecte les principes fondamentaux des accueils de jour.

Une implication des Accueils de jour dans le débat collectif

L'implication des accueils de jour dans le débat collectif... Mais pour quel résultat ?

Plusieurs membres de la Coordination ont participé aux deux journées de travail coorganisées par la DDETS et le SIAO en 2023 pour la mise en œuvre des nouvelles missions de ce dernier dans le cadre du Service public de la rue au logement. Ces journées devaient notamment conduire à définir les modalités de mise en place du Comité stratégique partenarial.

La Coordination s'est proposée pour être suppléante dans le segment Accueil du collège AHI (Accueil, Hébergement, Insertion) de ce Comité.

Le premier Comité stratégique partenarial a eu lieu le 7 novembre 2023.

La Coordination s'interroge sur les résultats que produira dans les faits son implication lors de ces journées.

Bilan, un an après, du Consortium « Accès aux droits dans les accueils de jour » (suite Trajectoire)

7 accueils de jour de la Coordination ainsi que le Salto (service de l'Oiseau Bleu) se sont associés pour apporter une réponse collective à l'AAP de la DDETS portant sur l'accès aux droits des personnes accueillies. Cette réponse, travaillée en concertation avec toutes les associations membres, a finalement été retenue. Elle est adaptée aux publics des accueils de jour, et introduit, en plus de l'accès aux droits, la question de l'accès au numérique. C'est dans ce cadre que les équipes de travailleurs sociaux ont pu être renforcées dans 3 accueils de jour (Point d'eau, Femmes SDF et Diaconat Protestant) et que des permanences du SALTO ont pu être mises en place dans 4 autres (Fournil, Secours Catholique, Rigodon et Interlude).

Le bilan de la 1^{ère} année de réalisation est globalement positif : ce projet a permis d'intensifier le travail pour soutenir l'accès aux droits des personnes accueillies, tant individuellement que collectivement, même si les besoins individuels extrêmement importants laissent souvent peu de temps aux actions collectives. Il apporte une réactivité et une proximité qui répondent clairement aux besoins et aux attentes des personnes, mais qui également questionnent les limites de notre action (pour ne pas prendre la place des structures de droit commun) et nos capacités (nous ne pouvons pas pallier les multiples manques dus à la fragilisation des structures-relais). Il est à noter que nous consacrons un temps important, dans le cadre de ce projet, pour étoffer notre réseau d'une manière appropriée pour une meilleure orientation individuelle et personnalisée. Ce projet est également un point d'observation sur l'accès ou le non-accès aux droits des personnes (blocages, entraves, dysfonctionnements, mais aussi réalisations positives). Malgré l'impact certain de notre travail sur les personnes accueillies, nos interventions restent parsemées et ne remplacent pas un accompagnement social global. L'ampleur des besoins et l'état du secteur médico-social nous laissent tout de même le sentiment de vider la mer à la petite cuillère...

L'adaptation des locaux

Les recherches de nouveaux locaux se poursuivent à Voiron pour le Rigodon.

Le développement du réseau de partenaires

Ce développement passe notamment par le biais de la convention Logement d'abord avec la Métro ainsi que par la convention avec le Salto.

Le développement et la valorisation de la dimension culturelle des accueils de jour

Les créations artistiques et les activités culturelles sont des supports à la création de lien. Elles permettent de rendre visible l'expression des personnes, de reconnaître leur contribution à la vie culturelle et ainsi de participer à l'épanouissement social des personnes accueillies.

Quelles suites à la réponse collective à l'Appel à projets portant sur l'accès aux droits de personnes accueillies fin 2024 ?

La réponse à cet APP a réuni Femmes SDF, Le Diaconat Protestant, Point d'Eau et Le Salto (qui interviendra au sein des accueils de jour Le Fournil, Mosaïque, Le Rigodon et Interlude), et se déploie donc sur les territoires de Grenoble, Voiron et Bourgoin-Jallieu.

La poursuite d'une démarche collective de concertation en cas d'appels à projets

Cette démarche collective doit permettre le développement ou la consolidation des actions conduites par les différents accueils de jour en adéquation avec les besoins des personnes accueillies.

La Coordination tient à souligner cependant que la multiplication des AAP pose la question de la pérennisation des actions face à un avenir financier instable pour les accueils de jour (avec une augmentation de leur activité sans apport de moyens supplémentaires).

Le renforcement de la capacité d'interpellation des accueils de jour de la Coordination, en plus de leur participation aux différents groupes de travail

Cette capacité d'interpellation vise notamment à :

- **Garantir l'accueil inconditionnel** du public malgré l'augmentation des passages et l'accueil de nouveaux publics, si besoin en expérimentant de nouvelles formes d'accueil et de fonctionnement.

La Coordination s'inquiète de voir se multiplier les lois qui renforcent la précarisation et la stigmatisation des publics accueillis dans les accueils de jour (loi « anti squatt », loi « Asile Immigration », loi « pour le plein emploi »...) Elle alerte également sur la remise en cause du principe d'inconditionnalité, notamment de l'hébergement d'urgence, dans les débats et les votes ayant précédé la promulgation de la loi « Asile Immigration » en 2023.

- **Promouvoir le premier accueil** en poursuivant la reconnaissance de la place des accueils de jour dans le paysage institutionnel, en travaillant notamment à leur pérennité financière dans le respect du sens de leurs actions et des publics accueillis.

Annexe : Fréquentation des accueils de jour pour l'année 2023

Année 2023 *	Le Fournil	Femmes SDF	Nicodème	Accueil du Vieux Temple	Point d'eau	Secours Catholique	
						Lavalette	Mosaïque
Nombre de passages	19966	6609	22 751	24 000	35922	17115	16432
Nombre moyen de personne estimé par accueil	111	48 (jusqu'à 70 personnes par après-midi)	99	ND	146 (avec un pic à 260)	110	55
Nombre de personnes distinctes	ND	659	ND	826	1759	550	1603
	La Bienvenue	L'Escale	Le Rigodon Voiron	Interlude Bourgoin-Jallieu	L'Accueil Vienne	L'Arche Vienne	Total
Nombre de passages	3954	439	9884	9028	7879	4911	178 890
Nombre moyen de personne estimé par accueil	21	5	40	37	31	22	ND **
Nombre de personnes distinctes	300	33	319	1810	556	216	ND **

Source : Coordination des accueils de jour en Isère, Année 2023

* De façon générale, les structures peuvent avoir développé des activités en dehors de leur mission d'accueil de jour. Tout franchissement du seuil de la structure est compté comme un passage.

** Ces données (somme des personnes distinctes) ne sont pas représentatives car beaucoup de personnes sont communes aux différentes structures. C'est pourquoi elles ne sont pas données dans le tableau.

Coordination des accueils de jours

17B avenue Salvador Allende,
38130 Echirolles

contact@untoitpourtous.org

04 76 22 18 21

Référent : Jean-Claude Vial

Métropole Grenobloise

Le Fournil

17 quai de la Graille, 38000 Grenoble

contact@asso-lefournil.org / 04 76 22 35 58

Femmes SDF – Le local des femmes

16 boulevard Jean Pain, 38000 Grenoble

contact@association-femmessdf.fr / 04 76 70 35 29

Nicodème Café Associatif

4 place Claveyson, 38000 Grenoble

nicodeme.cafe@laposte.net / 04 76 51 55 31

Accueil SDF – Le Vieux Temple

4 bis rue du Vieux Temple, 38000 Grenoble

asdf.38@orange.fr / 04 76 42 75 31

Point d'eau

9 rue Joseph François Girot, 38000 Grenoble

direction@pointdeau.org / 06 17 96 68 96

Equipe Mosaïque, Secours Catholique

(1) 10 rue sergent Bobillot, 38000 Grenoble

(2) 14 place Lavalette, 38000 Grenoble

marienoel.rouviere@secours-catholique.org / 06 43 83 74 26

L'escale Saint Marc

1 place Louis Juvet, 38100 Grenoble

fbouchaud@gmail.com / 06 72 99 12 10

La Bienvenue

8 rue Frédéric Taulier, 38028 Grenoble

labienvue@diocese-grenoble-vienne.fr / 04 38 38 00 20

Voiron

Le Rigodon

24 rue Sermorens, 38500 Voiron
lerigodon@free.fr / 04 76 93 26 02

Vienne

Alfa 3a

11 quai Anatole France, 38200 Vienne
natalie.faure@alfa3a.org / 04 37 02 17 28

L'Arche

1 passage Saint Antoine, 38200 Vienne
arche@mairie-vienne.fr / 04 74 78 71 31

Bourgoin-Jallieu

Accueil de jour Interlude

2 allée des Soyeux, 38300 Bourgoin-Jallieu
accueildejour@bourgoinjallieu.fr / 04 74 93 94 90

Coordination des Accueils de Jour en Isère

Bilan 2023

